

CONVENTION

Action Cœur de Ville



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE HAGUENAU

ENTRE

- La Commune de HAGUENAU représentée par son maire Monsieur Claude STURNI
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par son Premier Vice-Président, Monsieur Jean-Lucien NETZER

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Jean Luc MARX, Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la Région Grand Est
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Monsieur Patrick François, Directeur Régional Grand Est
- Le groupe Action Logement représenté par Madame Caroline MACE, Directrice Régionale Grand Est
- Le Département du Bas-Rhin représenté par son Président, Monsieur Frédéric BIERRY
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par [XX],
- Le Conseil Régional Grand Est, représenté par son Président Monsieur Jean ROTTNER
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par Madame Adeline JENNER, Déléguée Territoriale Grand Est,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole représentée par son Président, Monsieur Jean Luc HEIMBURGER
- La Chambre des Métiers d'Alsace représentée par son Président, Monsieur Bernard STALTER
- L'association des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services de Haguenau CAP représentée par sa Présidente, Madame Carole MORTIER

ci-après, les Autres **Partenaires associés**,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires en s'appuyant sur leurs atouts économiques, patrimoniaux, culturels et sociaux.

« Action Cœur de Ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

En région Grand Est, ce sont 24 villes qui sont bénéficiaires de ce programme.

« Cœur de ville » vient ainsi renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire par l'État et le Conseil régional en faveur de ces villes :

- Le déploiement par l'État de l'expérimentation « villes moyennes » au titre du rapport Dauge, avec la conduite de 4 séminaires thématiques (décembre 2017 – mars 2018) au bénéfice des 7 villes de l'expérimentation ;
- La mise en place par l'État de deux « Ateliers des territoires » et du déclenchement d'une mission « AIDER » ;
- Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est qui a confirmé que le territoire régional s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

A ce titre, 37 villes moyennes dont Haguenau ont été identifiées par la Région Grand Est comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives : déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires, conduisant à des pertes d'emplois et de populations importantes, entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière par la Région Grand Est, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET et qui a donné lieu à l'approbation de la politique « villes moyennes » du Conseil régional en mars 2018.

Ainsi, les objectifs du programme « Action cœur de ville » développé par l'Etat avec l'appui de la Caisse des Dépôts en faveur de 24 villes moyennes du Grand Est et la politique « villes moyennes » de la Région Grand Est se rejoignent. Cela traduit la volonté partagée de l'Etat et de la Région de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

La Commune de Haguenau est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente les enjeux et les exigences suivants :

- Le soutien au commerce de proximité face à une concurrence menaçante : un centre de marques The Style Outlet à Roppenheim (à 20 km) qui a généré une concurrence entre villes allemandes qui ont créé à leur tour de nouveaux centres commerciaux avec des campagnes de communication sur le territoire ; Strasbourg, désignée première ville shopping de France par le Procos, la zone de Vendenheim (20km), l'une des plus grandes de France avec un projet d'extension et de création de nouveau parc de 50 000 m² ; tout cela dans un contexte de développement ininterrompu du e-commerce ;
- La résorption des logements vacants en centre-ville : Haguenau fait face comme de nombreuses villes moyennes à la progression du taux de vacance des logements du centre-ville (15%), à la paupérisation des habitants (revenu moyen des ménages habitant au centre-ville inférieur de 20% par rapport celui des ménages habitant la commune) ;
- Le maintien d'une offre large de services et d'équipements publics, avec notamment la restructuration et modernisation du parc aquatique de loisirs NAUTILAND, ainsi que la dynamique portée par les équipements culturels, en particulier le Musée du Bagage ;
- Le traitement de l'espace des gares de Haguenau (fermée, interurbaine et urbaine) comme élément d'interface du « centre-ville de la ville centre avec son territoire et aussi avec l'espace régional dans son ensemble et en complémentarité avec les autres gares de l'Agglomération ;

Pour surmonter les difficultés que connaissent, en général, les centres des villes moyennes en France, la ville de Haguenau mène depuis des décennies une politique d'investissements constante dans son centre avec une forte accélération depuis 10 ans sur les leviers stratégiques de l'attractivité :

- Aménagement urbain, réhabilitation, restructuration du centre-ville :
 - développement et restructuration de l'hypercentre avec le nouvel espace du Cours de la Décapole : 4500m² de commerces, 110 logements, parking silo de 270 places
 - réaménagement complet de l'axe traversant central du centre-ville en zone de rencontre, qui peut être rendue piétonne à tout moment
 - requalification d'une friche militaire (Thurot) de 11ha (démarche écoquartier) en cœur de ville accueillant : Palais de Justice, Institut de Soins Infirmiers, résidence pour les jeunes en alternance et en apprentissage, parc urbain
 - développement des terrasses dont le nombre a été multiplié par 2.5 en 5 ans (2200 places)

- Accessibilités, mobilités :
 - refonte du plan de stationnement avec créations de parc payants à tarifs attractifs aux points stratégiques, nouveaux horodateurs intelligents (paiement par smartphone)
 - déplacements doux : politique vélo ambitieuse avec développement des pistes cyclables, locations à prix attractifs
 - nouvelle ligne de transport en commun
 - diversification de l'auto – partage
- Développement des équipements et services en cœur de ville :
 - 3ème extension de l'IUT
 - création de l'espace sportif Sébastien LOEB
 - Réaménagement d'un îlot de quartier avec la construction d'un nouveau collège, la création d'un parvis piéton reliant les établissements et les équipements du secteur
 - Implantation du Nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers en centre-ville
- Animation de la ville : un plan d'animation très soutenu avec des grands évènements qui ont lieu en cœur de ville : grands concerts (Johnny, NRJ Tour, Move en Scène), Festivals, courses etc.....
- Développement économique et commercial : création d'un poste de manager de centre-ville en 2009, accompagnement des entrepreneurs et commerçants souhaitant s'installer à Haguenau, lutte contre la vacance commerciale, développement de l'offre de restaurants et de bars.
- Habitat : Programme Local de l'Habitat Intercommunal en cours, OPAH en projet.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Haguenau appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Haguenau Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Haguenau. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets de mobilité, logements étudiants, espace gares et services, Nautiland, commerces et habitat, tourisme...;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Financer sous forme de Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- L'accompagnement de la Région Grand Est
 - en articulation avec les actions conduites par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de ce programme, la mobilisation de la Région doit permettre l'établissement si besoin d'un premier niveau de diagnostic prospectif qui permettra d'identifier les forces et faiblesses des villes moyennes au titre de leur aire d'influence en lien avec leur arrière-pays et bassin de vie et les polarités supérieures et d'identifier les premières pistes au titre de quelques thématiques / projets phares en cohérence avec le SRADDET, sur le périmètre le plus pertinent de contractualisation. Cette démarche pourra bénéficier d'une assistance méthodologique de la Région via l'organisation d'ateliers et séminaire, la mise en réseau et un accompagnement spécifique au cas par cas.
 - Les thématiques suivantes ont vocation à être traitées prioritairement au titre des domaines qui sont au cœur des problématiques des villes moyennes et qui rejoignent les priorités régionales à savoir :
 - L'habitat
 - Le commerce
 - Les équipements de service - aménagements pour la population
 - Le patrimoine
 - La santé
 - La mobilité

- D'autres thématiques plus transversales pourront également être abordées : numérique, smart territoires, marketing territorial.
- La Région mobilisera au mieux l'ensemble de ses aides sectorielles afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités et de donner le meilleur effet levier à son intervention. Un financement complémentaire via un fonds de soutien exceptionnel pourra être mobilisé sous réserve d'une mobilisation équivalente du territoire et de ses acteurs pour contribuer au financement d'un projet innovant et/ou structurant et pour lequel les financements thématiques de l'ensemble des cofinanceurs potentiels s'avèreraient insuffisants.
- Cette intervention est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation, en faveur de Haguenau et de son territoire, notamment les soutiens aux projets suivants :
 - Festival L'Humour des Notes à Haguenau
 - Soutien aux résidences de spectacle vivant : relais culturel de la Région de Haguenau-le Mythe de la Taverne
 - Future agence territoriale de Haguenau (Acquisition locaux et Travaux)
 - Pôle d'échange multimodal (PEM) de Haguenau - Application du protocole cadre de 2013 dont : Mise en accessibilité de la gare/ MOA SNCF Réseau, Passe Quartier / MOA Communauté d'Agglomération Haguenau (CAH), Espaces Gares et Services (EGS) /MOA SNCF G&Co et CAH
 - Espaces publics, Stationnement vélo en complément du protocole cadre de 2013
 - La reconversion de la friche Thurot : résidence junior, aménagements publics, IFSI
- L'accompagnement d'Action Logement : Action Logement s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité de celui-ci à contribuer à l'attractivité du cœur de ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, Action Logement déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, de l'étude des dossiers aux engagements financiers puis à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de réalisation du projet".
- Le Département du Bas-Rhin s'engage aux côtés de la Ville à plusieurs niveaux :
 - dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité des services publics par la création notamment d'un pôle de services regroupant l'ensemble des services sociaux du Département, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, la Délégation Territoriale Nord et accueillant une Maison des Aînés :
 - dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain, il pourra considérer les projets s'inscrivant dans les 7 enjeux prioritaires fixés pour le territoire Nord :
 - Accompagner l'industrie de demain ;
 - Développer le thermalisme et le tourisme ;
 - Faire de la culture un réel levier d'attractivité ;
 - Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi notamment par une démarche de co-construction autour des enjeux de la mobilité repérés dans le Plan de Déplacement Urbain ;;
 - Adapter le territoire à l'avancée en âge ;

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes ;
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public et plus particulièrement valoriser l'image et asseoir le rayonnement des bourgs en travaillant sur la qualité de l'habitat, conforter l'accueil et l'accompagnement de tous les publics aux services, dynamiser l'offre commerciale dans les bourgs d'Alsace du Nord, conforter l'offre de santé et médico-sociale et répondre aux besoins en matière d'accueil périscolaire.
- dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique départementale de l'habitat, il accompagnera les projets opérationnels identifiés par le Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) menés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Ces projets suivent plusieurs objectifs :
 - Inscrire l'habitat dans une politique de développement du territoire correspondant au triptyque « habitat-emploi-services ». Ce triptyque trouve son application dans le soutien et l'accompagnement renforcé des centralités du territoire bas-rhinois ;
 - Favoriser l'équité territoriale et l'accès de tous à un logement décent et abordable. L'objectif est de résorber les inégalités d'accès au logement dans les territoires et les freins à la mobilité pour permettre à tous les Bas-Rhinois, aux personnes à faibles ressources ou précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement adapté à leur besoin pour des territoires ouverts à tous.
 - Intégrer tous les enjeux d'aide à la personne qui constituent l'ADN du Département :
 - l'accompagnement social et la grande précarité ;
 - les enjeux du logement des jeunes ;
 - le parcours résidentiel des séniors et l'adaptation..
 - Prendre en compte des nouveaux enjeux de société et des évolutions sociétales (révolution numérique, transition énergétique, nouveaux modes de vie..). La conception de l'habitat est bousculée sans cesse par ces évolutions, par l'innovation. La démarche Smart city en est une illustration permettant d'allier innovation technologique et humaine au service de la qualité de vie des citoyens.
- L'agence Régionale de Santé s'engage aux côtés de la ville à développer et promouvoir la santé dans le centre-ville de Haguenau
 - Au regard de la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) - « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - et de la Charte d'Ottawa qui précise que la promotion de la santé ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie favorisant la santé, son ambition étant le bien-être complet de l'individu, les enjeux de l'amélioration de la santé des habitants de la ville de Haguenau portent sur l'offre de biens et de services sûrs et sains, de services publics favorisant l'accès et le recours aux dispositifs de santé et aux dispositifs sociaux et d'environnements propres et agréables.
 - L'amélioration de la santé au sens large passe en effet par une prise en compte de l'ensemble des déterminants, l'état de santé ne dépendant pas uniquement de facteurs biologiques tels que l'âge, le sexe ou de facteurs héréditaires mais bien de facteurs comportementaux, culturels, sociaux et environnementaux (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau, impacts visuels et sonores...) ainsi que de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de soins.
 - Elle passe assurément par un travail sur les comportements et les modes de vie mais suppose également une approche intégrée et sa prise en considération dans toutes les politiques sectorielles de la ville : aménagement urbain, mobilité, logement, action sociale, animation locale, vie associative, environnement, éducation, économie, qui sont autant de leviers possibles d'amélioration de la santé et de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

- Il peut s'agir de travailler, par exemple, sur le développement d'espaces verts en centre-ville, notamment non-fumeurs, sur le renforcement de la lutte contre la pollution sonore, sur l'incitation des habitants à bouger davantage en développant les équipements sportifs ou en les amenant à découvrir leur ville autrement (ex : géocaching...), sur le développement de l'agriculture et du jardinage urbains, sur la mise en place d'une politique de tourisme durable et de sensibilisation à l'environnement (préservation des espaces naturels, achats responsables...), sur la promotion d'activités d'animation socio-culturelles et festives à l'attention des jeunes pouvant contribuer à diminuer la délinquance ou encore sur un renforcement de la politique visant à réduire les accidents de la route.
- Dans le cadre du contrat de ville « Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse », un diagnostic local de santé (DLS) sur les quartiers prioritaires et les territoires de veille de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse, incluant le centre-ville de Haguenau, permettra d'ici fin 2018 d'identifier les besoins du territoire et les actions qui permettront d'y répondre. Il sera suivi d'un Contrat Local de Santé qui traduira la mise en œuvre opérationnelle des réponses aux besoins identifiés.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Le projet est suivi par un directeur de projet : Monsieur Alain CHRISTOPHEL, Manager de Centre-Ville, placé sous l'autorité du Maire. Il est positionné dans les services de façon transversale et dépend hiérarchiquement du Directeur Général des Services. Il est mobilisé à 100% sur le projet de développement d'attractivité du centre-ville.

- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée impliquant les Directions de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, notamment : la Direction de l'Urbanisme de l'Habitat et de l'Environnement, la Direction du Développement Economique, la Direction en charge des Mobilités, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, la Direction des Grands Projets d'Aménagement, la Direction des Finances et des Achats et la Direction de la Communication.
- Un plan de communication sur les étapes clés du projet ACTION CŒUR DE VILLE sera élaboré par la Direction de la Communication.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de Projet est présidé par Monsieur Claude STURNI Maire de Haguenau et Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est appuyé par :

- Son Collaborateur direct du cabinet du Maire
- Le Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- La Conseillère Municipale en charge du centre- ville
- Le Directeur Général de Services
- Le Directeur Général Adjoint des Services
- Le Manager de Centre-Ville, Directeur de Projet

Madame la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg y participe nécessairement.

Les Partenaires Financeurs, le Conseil Régional, le Département du Bas-Rhin, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, l'Agence Régionale de Santé y sont représentés, ainsi que les partenaires associés : la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, la Chambre des Métiers d'Alsace et la CAP, l'association des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services de Haguenau.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Le Directeur de Projet animera 5 sous-groupes de travail couvrant les 5 axes sectoriels Action Cœur de Ville qui se réuniront autant que nécessaire pour alimenter le comité projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi maximum, à savoir jusqu'au **22 février 2025**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Pour sa part, la Région interviendra dans le cadre de la démarche « Villes moyennes » qu'elle a initiée selon ses modalités d'intervention en vigueur. Les financements définitifs relatifs à chaque projet seront soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'Agglomération de Haguenau comprendra les études réalisées et à réaliser de manière à couvrir les axes et thématiques suivantes :

- Le diagnostic LESTOUX (réalisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie) couvrira de façon transversale l'analyse des facteurs stratégiques d'attractivité du centre-ville (donc les 5 axes ACV) et aboutira à une première feuille de route.
- Un diagnostic sur la connaissance et les attentes des usagers du centre-ville réalisé par la Faculté de Géographie et d'Urbanisme.
- Un diagnostic ciblé sur l'habitat dans le cadre du Plan Local de l'Habitat Intercommunal a été engagé.
- Ce diagnostic sera approfondi par une étude pré-opérationnelle pour valider l'opportunité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Un diagnostic MOBILITES sera engagé dans le cadre du Plan de Déplacement Intercommunal pour une bonne connaissance des flux, besoins et problématiques.
- Un diagnostic local de santé identifiant les besoins du territoire et les actions qui permettront d'y répondre.

Ces études alimenteront LE DIAGNOSTIC qui servira à l'élaboration du PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE ACTION CŒUR DE VILLE

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	DIAGNOSTIC LESTOUX OBSERVATOIRE DU COMMERCE Outil analysant l'ensemble des facteurs stratégiques d'attractivité du centre-ville : densification de l'habitat, maîtrise en centralité des équipements et services publics, accessibilité, mobilités, offre commerciale, maîtrise du foncier pour l'extension du commerce, ambiance d'achat, management et gouvernance.	Diagnostic en octobre novembre 2018 Feuille de route début 2019	20 000€ TTC

	<p>Feuille de route</p> <p>Plan d'actions</p> <p>(Axe stratégique : transversal couvrant les 5 axes)</p>		
D.2	<p>DIAGNOSTIC HABITAT</p> <p>Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal :</p> <p>Prestataire URBANIS retenu. Phase de diagnostic en cours jusqu'à l'été. Phase de définition des orientations stratégiques (fin 2018) .Programme d'actions</p> <p>(Axe stratégique 1 : offre attractive de l'habitat en centre-ville)</p>	<p>Diagnostic réalisé pour septembre 2018</p>	<p>71 000€ TTC</p>
D.3	<p>DIAGNOSTIC MOBILITES</p> <p>Dans le cadre du Plan de Déplacement Intercommunal (la mobilité en centre-ville est interdépendante de celle de la CAH) :</p> <p>Diagnostic approfondi de la mobilité et des infrastructures sur le territoire pour une bonne connaissance des flux, besoins et problématiques</p> <p>Elaboration et évaluation des scenarii du développement des actions et offres de mobilité</p> <p>Elaboration du plan d'action</p> <p>(Axe stratégique 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions)</p>	<p>Diagnostic prévu fin 2018</p> <p>Durée totale de la phase études 14 mois</p>	<p>Entre 120 et 180K€ TTC</p>
D.4	<p>DIAGNOSTIC DU CENTRE VILLE DE HAGUENAU</p> <p>Connaissance des usagers du centre-ville et leur niveau de satisfaction par rapport à l'offre, au cadre, à l'accessibilité.</p> <p>(Axe stratégique : transversal)</p>	<p>DISPONIBLE</p>	<p>Partenariat avec la faculté de Géographie et d'Aménagement de Strasbourg</p>
D.5	<p>ETUDE PREOPERATIONNELLE dans le cadre d'une OPAH-RU</p> <p>Approfondir les connaissances du Diagnostic PLHI sur le périmètre du centre-ville pour valider l'opportunité d'une opération programmée, cibler les problématiques et aboutir à des propositions opérationnelles.</p> <p>(Axe stratégique 1 : offre attractive de l'habitat en centre-ville, mais également axe 4 : formes urbaines, espace public et patrimoine)</p>	<p>Début 2019</p>	<p>Estimation 50 000€</p>
D.6	<p>DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE</p> <p>L'élaboration du diagnostic local de santé financée par l'ARS est confiée à l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Instance régionale pour l'éducation et la promotion de la santé (IREPS). Il proposera une analyse globale des conditions de</p>	<p>Fin 2018</p>	<p>Pris en charge par l'ARS</p>

	<p>santé sur le territoire ainsi qu'une analyse combinée de données qualitatives et quantitatives ;</p> <p>Il sera également composé d'un recueil d'information auprès des professionnels, des élus et des habitants permettant de compléter l'approche statistique avec les préoccupations des acteurs du territoire en s'appuyant sur une démarche participative et sur l'expertise combinée des acteurs locaux consultés.</p> <p>(Axe stratégique 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics)</p>		
	BUDGET TOTAL		Entre 261 000 et 321 000 €

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens de certains partenaires financeurs selon des formes et modalités encore à définir

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

La ville de Haguenau va poursuivre sa stratégie d'intervention sur les leviers d'attractivité du centre-ville : l'aménagement urbain, l'habitat, le développement économique et commercial, la gestion des mobilités, les équipements et services publics et l'animation.

Les diagnostics ont pour objectif de faire émerger les atouts, potentialités, points de fragilité dans ces fonctions et facteurs clés d'une dynamique de centre-ville.

L'enjeu est une nouvelle feuille de route pour piloter un plan d'action stratégique cœur de ville, le « **Projet** ».

Ce projet devra détailler :

- Le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- Le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- Les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- Le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes. Le développement et la promotion du bien-être et de la santé au sens large feront également l'objet d'actions cœur de ville.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	<p>Création d'une résidence proposant des logements étudiants</p> <p>Requalification d'un bâtiment municipal inoccupé pour créer une résidence proposant des logements aux étudiants. Demande forte (succès immédiat du projet de résidence junior à Thurot)</p> <p>Offrir des logements aux jeunes, présence de la jeunesse en centre-ville</p> <p>Opération réalisée par la SEM municipale</p> <p>(Axe stratégique 1 : de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville)</p>	<p>Vente du bâtiment en 2018</p> <p>Rénovation en 2018 - 2019</p>	[Montant]	[Nom]
AM.2	<p>Restructuration et modernisation du Parc Aquatique de loisirs NAUTILAND</p> <p>Donner une nouvelle dimension à un équipement majeur du cœur de ville, élément d'attractivité régionale, générateur de flux (250 000 entrées par an). Fonction Sport Loisir Santé. Fait vivre l'offre de restauration de sa rue.</p> <p>(Axe stratégique 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics, thématique transversale santé et bien-être)</p>	Validation d'un scénario en septembre 2018	[Montant]	[Nom]
AM.3	<p>Création d'un Espace Gares et Services (ex bâtiment voyageurs de la gare de Haguenau)</p> <p>L'Espace Gare et Services est en projet, la ville va partager ce nouveau bâtiment avec la SNCF. Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la gare un trait d'union entre deux quartiers de la ville et l'inscrire dans la continuité des projets 	Planning des études et travaux joint en annexe	11 500 000€	[Nom]

	<p>d'aménagement du centre-ville déjà réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la création et l'offre de services nouveaux et innovants ,plateforme de travail collaboratif, fab lab.... - Redessiner la physionomie du quartier de la gare <p>(Axe stratégique 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré, mais également axe 4 : formes urbaines, espace public, patrimoine)</p>			
AM.4	<p>Création d'un Espace Sport et Bien être en plein air en centre-ville</p> <p>Un parcours avec des équipements gratuits pour rester en forme en centre ville</p> <p>Cet investissement est accompagné de la création d'un emploi municipal en charge de la promotion du sport et du bien-être dans la ville</p> <p>(Axe stratégique 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics, et thématique transversale bien être et santé)</p>	ETE 2018	120 000€	[Nom]
AM.5	<p>Financement d'un poste de Chef de Projet Action Cœur de Ville</p> <p>Le Chef de Projet se mobilise sur l'ensemble des 5 axes thématiques ACV, il anime et coordonne le comité projet, il met en œuvre le plan d'actions stratégiques.</p> <p>(Axe stratégique transversal)</p>	Juillet 2018	70 000 € par an sur la durée du programme ACV Financement ANAH envisagé	

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 6 à cette convention.

Le Conseil départemental du Bas-Rhin pourra participer au cofinancement des projets retenus dans la Convention Cadre et ses avenants par la mobilisation des crédits et lignes budgétaires à disposition. Les demandes de financement formulées par les porteurs de projet respecteront les procédures propres au Département.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation délibèreront pour valider leurs engagements.

Le comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant l'achèvement de la phase d'initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg

Convention signé en 3 exemplaires, le 22 aout 2018

Commune	Intercommunalité	Etat
Le Maire	Le 1 ^{er} Vice-Président	Le Préfet de Région
Claude STURNI	Jean – Lucien NETZER	Jean-Luc MARX
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement

Directeur Régional	Le Préfet de Région	Directrice Régionale
Patrick FRANCOIS	Jean – Luc MARX	Caroline MACE
ARS	Le Conseil Départemental du Bas-Rhin	Le Conseil Régional GRAND EST
Déléguée territoriale	Le Président	Le Président
Adeline JENNER	Frédéric BIERRY	Jean ROTTNER
CCI	CMA	CAP
Le Président	Le Président	La Présidente
Jean Luc HEIMBURGER	Bernard STALTER	Carole MORTIER

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic (par avenants en fonction de leur disponibilité)

Annexe 2 – Document de présentation du projet (par avenant après les phases de diagnostics)

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention (par avenant)

Annexe 4– Calendrier détaillé du projet (par avenant)

Annexe 5 – Budget détaillé du projet (par avenant)

Annexe 6 – Fiches Actions :

- Fiche 1 : Résidence pour étudiants
- Fiche 2 : Nautiland
- Fiche 3 : Espace Gares et Services
- Fiche 4 : Espace fitness et bien être
- Fiche 5 : Financement d'un poste de chef de projet

Annexe 7 – Fiche de poste Directeur de Projet

FICHE ACTION 1

Nom de l'action	CREATION D'UNE RESIDENCE DE LOGEMENTS ETUDIANTS
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	Requalification d'un bâtiment municipal inoccupé pour créer une résidence proposant des logements aux étudiants. Le bâtiment va être cédé à la SIIHE au courant du 2 ^{ème} semestre 2018, qui se chargera des travaux de réhabilitation. Au total, 15 à 20 logements réservés aux étudiants seront créés. Il existe une forte demande de logements étudiants à Haguenau qui a été confirmée par le succès de la résidence junior à Thurot.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des logements aux jeunes • Garder la jeunesse au Centre-ville
Intervenants	SIIHE (Société d'Investissements Immobiliers de Haguenau et environs)
Budget global	1 650 000,-€ TTC
Modalité de financement	SIIHE
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature en 2018 • Cession du bâtiment à la SIIHE courant 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de remplissage • Nombre de logements créés

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM1	Création d'une résidence de logements étudiants	Réhabilitation d'un immeuble et création de 15 à 20 logements	2018	2019	1 650 000	SIIHE

➔ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau	de SIIHE	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
M. le Maire, Claude Sturni	Mme la Présidente Christine Schmelzer				

FICHE ACTION 2

Nom de l'action	RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU CENTRE AQUATIQUE NAUTILAND
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, et thématique transversale santé et bien être.
Date de signature	
Description générale	<p>Moderniser et restructurer le centre aquatique du Nautiland. Cet établissement ouvert en 1984, constituait le 1^{er} parc aquatique de France, combinant pratique sportive et pratique ludique. Sa fréquentation est de l'ordre de 240 000 personnes par an. Nautiland accueille un club de natation synchronisé et de natation sportive. C'est également un centre de formation des maîtres-nageurs pour l'Alsace du Nord.</p> <p>De nombreuses animations sportives sont proposées par l'établissement.</p> <p>La vétusté du bâtiment et l'obsolescence de certaines installations entraînent des coûts de fonctionnement en augmentation constante. Afin de mettre à niveau l'équipement, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont envisagés (sécurité, accessibilité, hygiène), rénovation des bassins, amélioration fonctionnelle, rénovation du clos couvert ...</p> <p>Pour renforcer l'attractivité de l'équipement, il est envisagé de développer les activités ludiques en direction d'un public familial.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre de sport, loisir et de santé au centre-ville • Contribuer au flux pour faire vivre l'offre de restauration rue des Dominicains • Dynamiser la ville
Intervenants	<p>Ville de Haguenau</p> <p>Région Grand Est, Département, Etat</p>
Budget global	10 000 000,-€
Modalité de financement	Dossier de subvention à déposer auprès de la Région Grand Est et de l'Etat (DSIL)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Délibération du CM du 12 février 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entrée • Rayonnement géographique de l'établissement

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM2	Restructuration et modernisation du Nautiland	Travaux de rénovation et de mise aux normes, (bassins, clos couvert, espace bien-être	Fin 2018	1 ^{er} trimestre 2020	10 000 000	Région Grand Est, Département, Etat (DSIL)

 **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinancer de l'action)

Commune de Haguenau	Etat	Région Grand Est			
M. le Maire Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner			

FICHE ACTION 3

Nom de l'action	CREATION D'UN ESPACE GARES ET SERVICES
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré et également axe 4 – formes urbaines, espace public.
Date de signature	
Description générale	Création d'un espace gares et services dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) de Haguenau. Ce bâtiment, sera composé de deux volumes distincts, une partie réservée à SNCF Mobilités englobera les installations ferroviaires et le hall destiné aux voyageurs, l'autre partie destinée à la CAH sera composé d'espaces intermodaux dédiés aux autres transports en commun, aux vélos et aux services ainsi que d'un espace tertiaire situé au 1 ^{er} étage. Ce sera un lieu d'accueil confortable et attractif.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la gare un trait d'union entre 2 quartiers de la ville, dans la continuité des projets d'aménagement du centre-ville • Aménager une entrée de Ville à la hauteur des enjeux de déplacement et d'urbanisme de la 2^{ème} ville du Bas-Rhin • Renforcement des services existants en terme d'intermodalité, regroupement des différentes entités • Création d'offres de services nouveaux et innovants (plateforme de travail collaboratif, fab lab....)
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau Région Grand-Est, SNCF, CAH, Ville de Haguenau
Budget global	11 500 000,- €
Modalité de financement	Signature d'un protocole cadre le 16 décembre 2013 Région Grand Est : 1 600 000,- € SNCF : 500 000,-€ Demandes de subvention à déposer auprès du Département et de l'Etat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Signature d'un protocole cadre pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal le 16 décembre 2013 • Délibération de la CAH du 16/03/2017 portant sur la réalisation de l'EGS • L'avant-projet définitif a été validé en juillet 2018 • Dépôt du permis de construire en septembre 2018
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des usagers • Augmentation de la fréquentation des transports en commun • Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements sur le PEM • Nombre d'entreprises installées dans le secteur gare

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.3	Création d'un espace gares et services	Démolition du bâtiment actuel – reconstruction partielle et réaménagement fonctionnel et architectural du	Début 2019	Fin 2020	11 500 000	Région Grand Est : 1 600 000 € SNCF : 500 000 € Département

		bâtiment				Etat
--	--	----------	--	--	--	------

⇒ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau	CAH	Etat	Région Grand Est	SNCF Gares et Connexions	
M. le Maire Claude Sturni	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	Mme la Directrice Agence gares est européen Béatrice Leloup	

FICHE ACTION 4

Nom de l'action	CREATION D'UN ESPACE SPORT ET BIEN ETRE EN PLEIN AIR EN CENTRE VILLE
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics et thématique transversale santé, bien être.
Date de signature	
Description générale	Création d'un espace de remise en forme de plein-air accessible à tous localisé dans le Parc des Berges de la Moder au centre-ville. Il sera composé de plusieurs modules permettant aux usagers de réaliser différents types d'exercices.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre le sport au service de la santé et du bien-être • Faciliter la pratique sportive pour tous • Promouvoir les bienfaits de l'exercice physique sur la santé
Intervenants	La Ville de Haguenau L'association Cœur de Sable, l'Etat (CNDS,DSIL) l'ARS, le FC Athlétisme de Haguenau
Budget global	119 000,-€
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • L'association cœur de Sable : participation de 20 000,- € • CNDS : demande de subvention en cours d'instruction pour 39 335,98 € • Etat : DSIL – action cœur de ville : 20 000,-€ • ARS : financement d'un demi-poste d'animation pour l'espace bien-être, en demande
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Délibération du 12 février 2018 • Notification des marchés fin juin • Démarrage des travaux en juillet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisation journalière • Mixité générationnelle et sociale • Utilisation par les associations et les scolaires

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.4	Création d'un espace sport et de bien-être en plein-air en centre-ville	Equipement	Juillet 2018	Aout 2018	119 000	Association Cœur de Sable : 20 000 € CNDS : 39 335 € (en cours d'instruction) Etat DSIL : 20 000 €
		Animation	Septembre	Aout 2019	42 000	ARS : 21 000

			2018			€ (en demande)
--	--	--	------	--	--	----------------

⇒ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenu	Etat (CNDS)	ARS	Association Cœur de Sable		
M. le Maire		Mme Adeline Jenner	M. le Président Stéphane Grandadam		

FICHE ACTION 5

Nom de l'action	FINANCEMENT DU DIRECTEUR DE PROJET
Axe de rattachement	L'ensemble des axes ACTION CŒUR DE VILLE
Date de signature	Juillet 2018
Description générale	<p>Le Directeur de Projet conduit la réalisation du plan ACTION CŒUR DE VILLE, il se mobilise sur les 5 axes thématiques ACV et les coordonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une offre attractive de l'habitat via la réhabilitation ou la restructuration • Favoriser un développement économique et commercial équilibré • Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine • Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs <p>Il anime l'Equipe Projet, développe les partenariats, met en œuvre le plan d'actions stratégiques, en assure le suivi et en mesure la performance.</p> <p>(Fiche de poste en annexe)</p>
Objectifs	Garantir la bonne réalisation du projet ACTION CŒUR DE VILLE
Intervenants	La Ville de Haguenau L'ANAH
Budget global	70 000,-€
Modalité de financement	•
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du dossier de candidature • Notification de l'Etat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de performance des fiches actions du programme

➡ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.5	Financement de chef de projet	Coordination et animation	Juillet 2018	Aout 2024	70 000/an	35 000/ an

➡ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau	de	ANAH				
-------------------	----	------	--	--	--	--

M. le Maire					

Annexe 7 : FICHE DE POSTE DIRECTEUR DE PROJET

Fiche de poste : Directeur de Projet ACTION CŒUR DE VILLE

Missions :

Le Directeur de Projet ACTION CŒUR DE VILLE est mobilisé sur les leviers de la dynamique de centre-ville. Il coordonne les 5 axes thématiques du programme :

- Créer une offre attractive de l'habitat en centre-ville via la réhabilitation ou la restructuration ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Il intégrera les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

A ce titre il est chargé des missions suivantes :

- Montage et suivi administratif, financier, juridique et technique du projet
- Animation et coordination du comité de projet, de l'équipe projet, des groupes de travail thématiques, des partenaires financiers, des partenaires locaux
- Lancement et suivi des études nécessaires
- Elaboration du diagnostic
- Elaboration du plan d'actions stratégiques
- Articulation des dispositifs des partenaires financiers (AL, CdC, ANAH, ARS, Région, Département
- Intégration de la gestion financière et administrative dans le processus de gestion général de la collectivité
- Mise en œuvre du plan d'actions
- Suivi et évaluation des actions et du programme
- Organisation de la communication autour du dispositif auprès des publics (population, commerçants, acteurs de l'immobilier ...)

Gouvernance :

Le Directeur de Projet s'appuie sur le Comité de Projet, présidé par le Maire et Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il inscrit la mission en « mode projet » en privilégiant la transversalité.

Il mobilisera les directions de la Ville et Communauté d'Agglomération de Haguenau, notamment : la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, la Direction du Développement Economique, la Direction en

charge des Mobilités, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, la Direction des Grands Projets d'Aménagement, la Direction des Finances et des Achats, et la Direction de la Communication.

Il mobilisera également tous les partenaires externes nécessaires

Il est placé sous l'autorité du Maire et est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général des Services.

Le Directeur de projet est mobilisé à 100% sur le projet de développement d'attractivité du centre-ville